

Compte – rendu de la séance de Conseil Municipal du LUNDI 14 MAI 2018

L'an deux mil DIX-HUIT, le LUNDI 14 MAI,
à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la
Présidence de M. Jean-Jacques GARDRAT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13

Nombre de membres présents : 11

Date de convocation : le 7 MAI 2018

Étaient présents : Jean-Jacques GARDRAT, Serge RENAULT, Sophie BOULAY, Gérard PLATON, Sandra FRAIN, Christophe CAJAT, Christine CHARREAU, Claudine LENOIR, Agnès SURGENT, Jean-Noël THIBAUT et Bruno VUITTENEZ

Absents excusés : Mireille BONNET et Joël HALLAY

Absents : /

Pouvoirs : Mireille BONNET à Christine CHARREAU, Joël HALLAY à Serge RENAULT

Madame Sandra FRAIN a été nommée secrétaire de séance.

0- Approbation du précédent compte-rendu de séance

Le compte-rendu de la séance du 9 avril 2018, qui a été transmis à tous les conseillers municipaux, n'appelle de leur part aucune observation. Le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

1 – Jury criminel – tirage au sort des jurés d'assises

Les membres du Conseil Municipal ont procédé au tirage au sort de 3 personnes en vue de l'établissement de la liste préparatoire des Jurés d'Assises 2018 (parmi les électeurs âgés de moins de 70 ans et de plus de 23 ans en 2018 et ayant leur résidence administrative dans le Département).

2 – Tarifs piscine municipale saison estivale 2018

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les tarifs de la piscine ont été révisés en 2017,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas augmenter les tarifs de la piscine municipale d'été,
- **DÉCIDE** de créer une tarification spéciale pour les personnes fréquentant le camping municipal de Mondoubleau – Tarifs réduits « campeurs »,
- **DÉCIDE** de procéder à l'achat de transats-bain de soleil et de les mettre en location,
- **PRÉCISE** que ces tarifs s'appliqueront à compter de l'ouverture de la piscine municipale d'été à partir de la saison estivale 2018,

Les tarifs applicables à compter du 1^{er} juillet 2018 sont donc les suivants :

	Tarifs à compter du 1^{er} juillet 2018	Tarifs réduits « campeurs »
Entrée Bain Adulte	3 € l'entrée	2 € l'entrée
Entrée Bain Enfant (moins de 16 ans)	2 € l'entrée	1 € l'entrée
Abonnement 10 entrées Bain Adulte	25 € l'abonnement	15 € l'abonnement
Abonnement 10 entrées Bain Enfant (moins de 16 ans)	12 € l'abonnement	8 € l'abonnement
Tarif groupe à partir de 10 personnes (colonies, centres aérés...) tarif unitaire par personne	1,20 € par personne	
Tarifs écoles maternelles et primaires (par classe et par heure d'utilisation)	10 € par classe et par heure d'utilisation	
Pénalité pour perte de bracelet	6,00 €	6,00 €
Location d'un transat-bain de soleil	3 € la demi-journée	3 € la demi-journée

Pour information, valeur du Passeport Temps Libre CAF : 6,00€

3- Travaux éclairage public 2018-demandes de subventions au SIDELC 41

Le Conseil Municipal prend connaissance du programme des travaux d'éclairage public programmé en 2018, qui est le suivant :

TRAVAUX	Estimation H.T.	Estimation T.T.C.	Subventions sollicitées
Rénovation et mise en sécurité armoire de commande éclairage public avec installation horloge crépusculaire Place du Marché	1 765.00 €	2 118.00 €	400 € 40 % sur 1.000 €
Rénovation et mise en sécurité armoire de commande éclairage public avec installation horloge crépusculaire Clos du Mail	1 290.00 €	1 548.00 €	400 € 40 % sur 1.000 €
Remplacement 1 point lumineux Rue du Stade	520.00 €	624.00 €	200 € 40 % sur 500 €
TOTAL TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC ANNÉE 2018	3 575.00 €	4 290.00 €	1 000.00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite au SIDELC 41 les subventions aux taux maximum afin de pouvoir financer ces travaux.

4-Organisation fête et feu d'artifice du 21 Juillet

Monsieur le Maire rappelle que la fête du 21 juillet sera organisée conjointement entre les associations locales et la Commune :

- Perch'Athlon organisé par l'association Pays du Perche en Loir-et-Cher
- Repas dansant-cochon grillé organisé par l'association A.E.P. Saint Louis de Gonzague
- Feu d'artifice organisé par la Commune (la commande est passée).

La liste des conseillers municipaux disponibles pour cette manifestation est établie Le Conseil Municipal discute ensuite des conditions matérielles d'organisation (matériel, stands barnum...).

5- Compte-rendu des décisions du Maire

Le Maire, considérant les délibérations du Conseil Municipal du 8 avril 2014 et du 11 septembre 2017, lui déléguant certaines attributions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises ci-après :

2018/18	11 avril 2018	Décision de Refus du Droit de Prémption Urbain pour un bien sis, 28 rue Saint-Denis
2018/19	13 avril 2018	Acceptation d'une indemnité d'assurance suite à un bris de vitre de la Halle de la Mairie pour un montant de 100,24 €
2018/20	13 avril 2018	Décision de Refus du Droit de Prémption Urbain pour un bien sis, 8 allée Ronsard
2018/21	18 avril 2018	Décision de Refus du Droit de Prémption Urbain pour un bien sis, 10 allée Ronsard
2018/22	26 avril 2018	Attribution d'une concession funéraire N° 1361 pour une durée de 30 ans
2018/23	27 avril 2018	Décision de Refus du Droit de Prémption Urbain pour un bien sis 14, place Saint-Denis

AFFAIRES DIVERSES

-ADMR 41 : la prochaine assemblée générale aura lieu le 22 mai à Souday. Mme BOULAY y assistera pour représenter la Commune.

- Monsieur le Maire fait part d'un projet privé de création d'un habitat partagé pour personnes âgées en centre-bourg.

-Signalétique école maternelle : l'école ne dispose d'aucune signalétique extérieure permettant d'identifier l'établissement scolaire. La Directrice demande la mise en place d'une signalétique depuis assez longtemps. Un projet de signalétique par gravure sur support bois est présenté au Conseil Municipal avec peinture du texte multicolore ou monochrome. Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la mise en place de cette signalétique sur le mur de clôture de l'école (coût de fabrication 170 € H.T.)

-ASMC Club de foot : Monsieur le Maire fait savoir que le Président a démissionné et que la mise en sommeil de l'association a été proposée lors de la dernière assemblée générale qui s'est tenue le 12 mai dernier. Face à cette situation, il serait souhaitable de constituer une Entente Sportive avec un autre club de foot voisin.

-Personnel communal : Monsieur le Maire rappelle que suite au départ en retraite de Monsieur BESNARD Lucien, le poste a été supprimé et que désormais seul un agent assure l'entretien des espaces verts. Afin de renforcer les services techniques, il a été décidé de recourir à l'embauche d'une personne en contrat aidé CAE-PEC à raison de 20 h/semaine. Le recrutement est en cours mais très peu de candidatures ont été reçues.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur PLATON :

- fait savoir que la Mairie ne dispose plus de plaquettes pour les circuits de promenades et découverte du centre-bourg. Un devis pour un nouveau tirage de 500 exemplaires sera demandé.
- propose aux Conseillers Municipaux des affiches à apposer sur leurs véhicules afin de promouvoir le concours photos et œuvres graphiques sur les « Jardins Privés et Publics de Mondoubleau ».

Madame CHARREAU :

- estime qu'il faudrait mettre à jour le plan de ville du panneau qui se trouve le long de la façade principale de la Mairie. Mme FRAIN fait savoir que les commerçants viennent tout juste d'être démarchés afin de renouveler leurs publicités figurant sur ce panneau. Contact sera pris avec la société.
- fait part de la demande de Mme CHEVRON au nom du Secours Catholique. Elle souhaiterait pouvoir exposer des vêtements devant la boutique les jours de marchés. Le Conseil Municipal donne son accord.
- soumet au Conseil Municipal le projet de questionnaire destiné aux habitants relatif aux Espaces Verts Communaux.

Monsieur THIBAUT : rend compte de la dernière réunion de travail de l'Association Pays du Perche en Loir-et-Cher concernant le fonctionnement de la Maison du Tourisme. L'association recherche toujours des bénévoles pour assurer les permanences. Un planning a été établi pour les mois de mai et juin. A ce jour 8 personnes assurent les permanences d'accueil. Durant les mois de mai et juin, la Maison du Tourisme sera ouverte les lundis et samedis matin ainsi que le mercredi toute la journée.

Dates à retenir :

- Mardi 19 juin à 20 H : Prochain Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.

Le Maire

Jean-Jacques GARDRAT